PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL
TENUE AU CENTRE BISHOP, SITUÉ AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL
LE 31 AOÛT 2026, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M^{ME} MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :
M^{me} Mariane Paré, maire
M^{me} Louise St-Cyr, conseillère
M^{me} Hélène Petit, conseillère
M. Claude Lortie, conseiller
M. Jean-Yves Blaquière, conseiller
M^{me} Chantal Fortier, conseillère
M. Matthew Dubé, conseiller

Secrétaire d'assemblée :
M^{me} Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Ordre du jour

3. Procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 17 août 2026

4. Suivi des comités

5. Période questions portant sur les points à l'ordre du jour

6. Correspondance
 6.1 Correspondance générale

7. Administration
 7.1 Autorisation du financement crédit-bail auprès de RBC et confirmation de 2 signataires autorisés
 7.2 Modification – *Politique d'immobilisation et d'amortissement 2022*
 7.3 Cour municipale
 7.4 Bourses reconnaissances 2025-2026 - Reporté

8. Transport – voirie
 8.1 Contrat de déneigement chemin Jackson saison 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
 8.2 Demande de subvention PRIMEAU
 8.3 Mandat à la firme Quebeceau pour la demande de subvention PRIMEAU
 8.4 Démantèlement tour Cogeco

9. Sécurité publique

10. Urbanisme
 10.1 Demande de dérogation mineure
 10.2 Vente de gré à gré d'une parcelle de terrain municipal - Reporté

10.3 Appui carrière route 112 - Reporté

11. Hygiène du milieu
 11.1 Demande de subvention pour la biodiversité et la faune du Québec – lutte contre les plantes exotiques envahissantes

12. Loisir et culture
 12.1 Activité Mobil'Haut au parc Gordon-MacAulay

13. Développement

14. Trésorerie
 14.1 Adoption de la liste des comptes et des salaires du mois d'août 2026

15. Avis de motion

16. Présentation et dépôt de règlement

17. Adoption de règlement
 17.1 Adoption *Règlement 2026-302 - Limite de vitesse sur les rues Principale Est et Pellerin abrogeant 2013-186*
 17.2 Adoption *Règlement 2026-303 - Programme municipal d'aide financière à la restauration patrimoniale des propriétés privées*

18. Divers

19. Points du maire et suivi des activités du mois

20. Présentation de projets citoyens

21. Période questions – sujet général

22. Clôture de la séance

23. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h 02.

2. ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 2026-108

IL EST PROPOSÉ PAR MME LOUISE ST-CYR, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2026
RÉSOLUTION 2026-109

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 17 août 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR MME HÉLÈNE PETIT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

QUE le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 17 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

M^me^ Louise St-Cyr, conseillère
- Régie des Hameaux
 - Ajout de la ville de Danville et demande de Stratford pour le service de collectes
 - Subvention pour agrandissement du garage de la Régie

M^me^ Hélène Petit, conseillère
- Comité des attraits
- Comité du musée des arts et d'histoire de Dudswell
 - Spectacle bénéfice d'Étienne Drapeau
- Comité de la forêt Habitée

M. Claude Lortie, conseiller
- Comité de loisirs
 - Nouvelle agente aux loisirs et à la vie communautaire Sarah E. Lamontagne
 - Rencontre comité Ad Hoc et AGA du lac Miroir
- CCE

M. Jean-Yves Blaquière, conseiller
- Comité de la régie incendie des Rivières
 - 6 sorties sur 28 concernent Dudswell
 - Nouveau schéma de couverture de risques à adopter prochainement ainsi qu'un plan quinquennal
- Comité consultatif en urbanisme
 - Demande de dérogation mineure

M^me^ Chantal Fortier, conseillère
- Comité de voirie
 - Demande d'implantation d'un poteau de Transvision à l'hôtel de ville
 - Soumission pour l'abrasif
 - Contrat de déneigement chemin Jackson
- Comité RH

M. Matthew Dubé, conseiller
- Comité de voirie
 - Mêmes points que la conseillère Chantal Fortier

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

6.1. Correspondance générale

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du mois de juillet 2026.

7. ADMINISTRATION

7.1. AUTORISATION DU FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL AUPRÈS DE RBC ET DÉSIGNATION DE DEUX (2) SIGNATAIRES
RÉSOLUTION 2026-110

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a adopté la résolution 2026-102, procédant à l'adjudication du contrat à la suite de l'appel d'offres 2026-06-12 pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement et du financement par crédit-bail;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'adoption de cette résolution, le conseil municipal de Dudswell doit légalement autoriser le financement auprès de RBC en collaboration avec Capital-Expert;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire de désigner formellement deux (2) signataires autorisés pour exécuter et lier la Municipalité dans le cadre de cette transaction financière.

IL EST PROPOSÉ PAR M. MATTHEW DUBÉ CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dudswell approuve la proposition de financement par crédit-bail auprès de la Banque Royale du Canada (RBC) selon les modalités financières adoptées dans la résolution 2026-102;

QUE le conseil municipal autorise la conclusion et l'exécution du contrat de crédit-bail ainsi que tout document requis par RBC;

QUE Mme Mariane Paré, maire, et Mme Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de crédit-bail, les annexes, les billets à ordre, les quittances et tous autres documents jugés nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'IMMOBILISATION ET D'AMORTISSEMENT AVRIL 2022
RÉSOLUTION 2026-111

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a adopté en avril 2022 sa *Politique d'immobilisation et d'amortissement actuelle*;

CONSIDÉRANT QUE l'*Annexe 1* de ladite politique prévoit actuellement une période d'amortissement et une durée de vie utile fixe de vingt (20) ans pour les camions lourds;

CONSIDÉRANT QUE cette période de vingt (20) ans ne reflète plus la réalité opérationnelle de ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette disposition de durée de vie utile, pour une plus flexible et réaliste, établissant celle-ci entre huit (8) et quinze (15) ans selon l'usage spécifique du véhicule.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LOUISE CYR CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Dudswell approuve la modification de la *Politique d'immobilisation et d'amortissement d'avril 2022*, plus particulièrement à l'*Annexe 1*, afin de remplacer la période d'amortissement fixe de 20 ans pour un camion lourd par de huit (8) à quinze (15) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. COUR MUNICIPALE
RÉSOLUTION 2026-112

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell désire offrir à ses citoyens un service de justice efficace, accessible et financièrement avantageux;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration à la cour municipale de la MRC du Val-Saint-François permet une meilleure mutualisation des ressources et des coûts administratifs plus stables;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement s'avère plus avantageux pour l'administration municipale tout en facilitant les démarches juridiques et le suivi des dossiers pour les citoyens de Dudswell;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun et dans l'intérêt public de procéder à cette adhésion.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-YVES BLAQUIERE, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dudswell confirme son adhésion à la cour municipale de la MRC du Val-Saint-François;

QUE la municipalité de Dudswell mandate Mme Mariane Paré, maire, et Mme Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, pour procéder aux démarches administratives, légales et financières nécessaires à ce transfert de juridiction;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François et au ministère de la Justice du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. BOURSES RECONNAISSANCES 2025-2026 - REPORTÉ

8. TRANSPORT – VOIRIE

8.1. CONTRAT DE DENEIGEMENT CHEMIN JACKSON SAISONS 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029
RÉSOLUTION 2026-113

CONSIDÉRANT QUE le chemin Jackson est situé à la limite du territoire de la Municipalité de Dudswell;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Jackson relève de la Municipalité de Dudswell, mais que ses dimensions ne permettent pas aux équipements de voirie municipale d'effectuer adéquatement les opérations de déneigement hivernal;

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Brière a offert ses services pour effectuer le déneigement du chemin Jackson pour les trois prochaines saisons hivernales, selon les coûts suivants :

- Saison 2026-2027: **5 000 $**
- Saison 2027-2028: **5 500 $**
- Saison 2028-2029: **6 000 $**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MATTHEW DUBÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal d'octroi à M. Sébastien Brière le contrat de déneigement du chemin Jackson pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, aux coûts respectifs de 5 000 $, 5 500 $ et 6 000 $, pour un montant total de 16 500 $, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 33000 521 et conditionnelle à l'adoption annuelle des budgets 2027, 2028 et 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU – PRIMEAU 2023-2033
RÉSOLUTION 2026-114

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a pris connaissance du *Guide* sur le *Programme d'infrastructures municipales d'eau - PRIMEAU 2023-2033*, s'est renseignée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et comprend les modalités du programme applicables à la Municipalité et au projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033* pour le projet de mise en conformité de la station d'épuration municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Déposer la demande d'aide financière PRIMEAU 2023-2033;
- Respecter les modalités du programme applicables à son projet;
- Assumer tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris toutes les directives de changements admissibles, à hauteur de 50 % de leur coût, et tout dépassement de coûts;
- Assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme;
- Payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL FORTIER, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande d'aide financière soit complétée et déposée dans le cadre du programme PRIMEAU 2023-2033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. MANDAT QUEBECEAU CONSULTANTS INC POUR REPRESENTER LA MUNICIPALITE DE DUDSWELL AU PROJET PRIMEAU 2023-2033
RÉSOLUTION 2026-115

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a mandaté la firme Quebeceau Consultants Inc. pour la réalisation d'une étude technique visant la mise en conformité de la station d'épuration municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)* du gouvernement du Québec afin de financer les travaux de mise en conformité qui découleront de cette étude.

IL EST PROPOSÉ PAR M. MATTHEW DUBÉ CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dudswell mandate Quebeceau Consultants Inc. à :

- Agir comme conseiller technique et collaborateur autorisé de la Municipalité;
- Préparer la demande relative au PRIMEAU 2023-2033 et accompagner la Municipalité lors du dépôt du dossier;
- Assister le personnel de la Municipalité à remplir les documents administratifs associés à la demande du PRIMEAU 2023-2033;
- Assurer le suivi technique de la demande auprès du MAMH, notamment en préparant les réponses aux demandes de renseignements ou de précisions, en coordination avec la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. DÉMANTÈLEMENT ET DISPOSITION DE LA TOUR DE COMMUNICIATION ET DES ÉQUIPEMENTS DE COGECO INC.
RÉSOLUTION 2026-116

CONSIDÉRANT QUE Cogeco Inc. a acquis des équipements de télécommunication appartenant à la MRC du Haut-Saint-Francois lors du démantèlement de son réseau;

CONSIDÉRANT QUE Cogeco Inc. souhaite céder à la Municipalité de Dudswell lesdits équipements : une tour, deux soucoupes et une clôture située au 193A rue Principale à Dudswell;

CONSIDÉRANT QUE Cogeco Inc. offre à la Municipalité de Dudswell une somme de cinq milles dollars (5 000.00 $) pour le démantèlement et la disposition de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE le démantèlement et la disposition des équipements seront effectués par les employés du service de la voirie municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LOUISE ST-CYR CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette offre soit acceptée et signée par Mme Mariane Paré, maire, et Mme Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. URBANISME

10.1. DÉROGATION MINEURE – 107, RUE SAINT-ALPHONSE RÉSOLUTION 2026-117

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été soumise au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) afin d'autoriser une marge de recul latérale réduite pour un garage attaché construit en 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé au 107, rue Saint-Alphonse, lot 4 471 993, dans la zone Résidentiel-7;

CONSIDÉRANT QUE le mur latéral gauche du garage attaché est actuellement implanté à 2,61 mètres de la ligne latérale du lot, alors que le *Règlement de zonage no 2017-226* prescrit une marge de recul minimale de 6 mètres, puisqu'il s'agit d'un lot situé à l'angle de la rue Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE le permis de construction de ce garage attaché a été délivré par la Municipalité en fonction d'une marge de recul de 2,0 mètres;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, il appert qu'une mauvaise interprétation des cartes est à l'origine de cette erreur;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne cause aucun préjudice au voisinage, le CCU recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-YVES BLAQUIÈRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accueille la recommandation du CCU et autorise la dérogation mineure pour le 107, rue Saint-Alphonse à Dudswell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARCELLE DE TERRAIN MUNICIPAL - REPORTÉ

10.3. APPUI CARRIÈRE ROUTE 112 - REPORTÉ

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME POUR LA BIODIVERSITÉ ET LA FAUNE DU QUÉBEC – LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES RÉSOLUTION 2026-118

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell est particulièrement soucieuse de la protection de son environnement, de la préservation de la biodiversité locale ainsi que de la sauvegarde des habitats fauniques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la propagation des plantes exotiques envahissantes (PEE) constitue une menace directe et grandissante pour l'équilibre des écosystèmes, la flore indigène et les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) offre un soutien financier via son *Programme pour la biodiversité et la faune du Québec*, spécifiquement pour le volet de lutte contre les plantes exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet intitulé « Contrôle du myriophylle à épis » s'inscrit parfaitement dans les objectifs de ce programme et permettra de poser des actions concrètes sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE pour soumettre une demande d'aide financière valide, le ministère exige l'adoption d'une résolution officielle du conseil municipal autorisant le dépôt de la demande et désignant un représentant officiel.

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE LORTIE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme pour la biodiversité et la faune du Québec - lutte contre les plantes exotiques envahissantes pour la réalisation du projet « Contrôle du myriophylle à épis »;

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités, exigences et conditions d'attribution rattachées à ce programme de subvention;

QUE le conseil désigne Mme Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à titre de représentante autorisés pour signer, au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 LOISIR ET CULTURE

12.1 AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ AU PARC GORDON DANS LE CADRE DU PROJET « MOBIL'HAUT »
RÉSOLUTION 2026-119

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell encourage et soutient les initiatives visant à dynamiser la vie communautaire, à favoriser l'animation et à promouvoir les saines habitudes de vie chez ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite déployer le projet « Mobil'Haut », une initiative structurante pour le milieu rural et communautaire de la région;

CONSIDÉRANT QU'UNE offre a été déposée afin de tenir une activité d'animation gratuite et ouverte à la population au parc Gordon-MacAulay de Dudswell;

CONSIDÉRANT QUE ladite activité est prévue pour le samedi 24 octobre 2026 et sera entièrement encadrée par la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement sur le terrain et la supervision de l'activité seront assurés par deux (2) animatrices mandatées par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu pour la Municipalité d'autoriser l'accès et l'occupation du parc Gordon-MacAulay à ces fins pour la date mentionnée.

IL EST PROPOSÉ PAR MME HELENE PETIT CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la MRC du Haut-Saint-François soit autorisée à tenir et à déployer son activité communautaire dans le cadre du projet « Mobil'Haut » au parc Gordon-MacAulay de Dudswell;

QUE soit approuver la date d'occupation du site fixée au samedi 24 octobre 2026, incluant les périodes logistiques nécessaires au montage et au démontage des installations;

QUE la gratuité d'accès au parc Gordon-MacAulay soit accordée pour cette activité d'intérêt public et d'autoriser l'utilisation des infrastructures de base du parc requises pour son bon déroulement;

QUE l'agente aux loisirs et à la vie communautaire de la Municipalité soit mandatée pour coordonner les accès techniques et s'assurer de la conformité du site avant et après l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 DÉVELOPPEMENT

14 TRÉSORERIE

14.1 COMPTES DU 7 JUILLET AU 31 AOÛT 2026 RÉSOLUTION 2026-120

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et a payé faites conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LOUISE ST-CYR, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

TOTAL DES CHÈQUES	**274 051.33 $**
TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	**323 588.32 $**
TOTAL	**597 639.65 $**
ADMIN **ÉLUS** **TOTAL SALAIRE, DAS, AVANTAGES SOCIAUX**	**175 715.75 $** **7 749.64 $** **183 465.39 $**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 AVIS DE MOTION

16 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

17 ADOPTION DE RÈGLEMENT

17.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2026-302 - CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LES RUES PRINCIPALE EST ET PELLERIN RÉSOLUTION 2026-121

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 6 juillet 2026 par M. Claude Lortie, conseiller, lequel a procédé à la présentation et au dépôt du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet de règlement 2026-302 au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les documents requis ont été mis à la disposition du public, et qu'une dispense de lecture a été formellement demandée;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture complète.

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE LORTIE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Dudswell adopte le *Règlement numéro 2026-302 concernant la limite de vitesse sur les rues Principale Est et Pellerin* tel que présenté et déposé, avec dispense de lecture;

QUE ce règlement soit intégré aux livres officiels de la Municipalité et qu'il entre en vigueur conformément à la *Loi*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2026-303 - PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES (SOUS-VOLET 4.1) EN VERTU DU PROGRAMME D'ENTENTE EN PATRIMOINE (PEP) DE LA MRC LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS
RÉSOLUTION 2026-122

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002)* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'établir des programmes d'aide financière pour la préservation et la restauration du patrimoine immobilier situé sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC le Haut-Saint-François a adopté la résolution numéro 2026-02-034 encadrant le déploiement du *Programme d'entente en patrimoine (PEP) 2026-2029* conjointement avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell participe à ce programme à titre de municipalité locale et gère l'enveloppe déléguée pour le *sous-volet 4.1* destiné aux demandeurs privés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 17 août 2026 par M. Jean-Yves Blaquière, conseiller, lequel a procédé à la présentation et au dépôt du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance du projet de règlement portant le numéro 2026-303 et qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance d'adoption, conformément à l'*article 445* du *Code municipal du Québec* (ou disposition équivalente de la *Loi sur les cités et villes*);

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, une dispense de lecture du règlement est dûment demandée et octroyée.

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-YVES BLAQUIERE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Dudswell adopte le *Règlement numéro 2026-303 intitulé « Programme municipal d'aide financière à la restauration patrimoniale des propriétés privées (sou-volet 4.1)* en vertu du *Programme d'entente en patrimoine (PEP) de la MRC le Haut-Saint-Francois »* tel que rédigé et déposé;

QUE ce règlement soit intégré aux livres officiels de la Municipalité et qu'il entre en vigueur conformément à la *Loi*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 DIVERS

17 POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

18 PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS

19 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.1 Réponses aux questions des citoyens

1.2 Période questions des citoyens

Environ 7 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au *Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal* :

La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

→ s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
→ s'adresser au président de la séance;
→ poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

→ s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
→ s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
→ obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Questions :

- Commentaire sur les dates des réunions trop changeantes.
- Concernant la vidange des fosses septiques et la possibilité de déversement dans un lac.
- Commentaires sur les travaux de nivelage effectués par les employés municipaux.

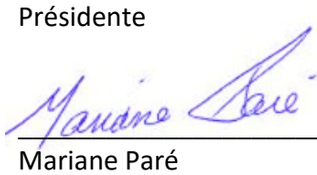
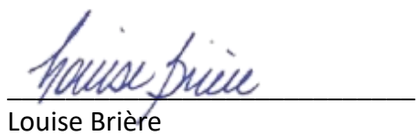
- Pourquoi l'ordre du jour n'est plus affiché sur le site internet ?
- Est-ce que le fauchage des chemins est complété ?

20 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

21 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 08.

Présidente	Secrétaire
	
Mariane Paré	Louise Brière
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière par intérim